

220C4925
FR0010099515-FS1275

10 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>ECA (Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 10 novembre 2020, la société anonyme Groupe Gorgé¹ (19 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 novembre 2020, le seuil de 2/3 du capital de la société ECA et détenir 5 727 079 actions ECA représentant 11 141 391 droits de vote, soit 71,77% du capital et 82,48% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote de la société ECA suite à l'annulation de 803 255 actions ECA³.

¹ Contrôlée par la société Pélican Ventures SAS.

² Sur la base d'un capital composé de 7 979 625 actions représentant 13 508 414 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué conjoint des sociétés ECA et Groupe Gorgé diffusé le 22 septembre 2020.